

LE REGLEMENT

lundi 17 novembre 2008

Site Internet: **BODY PHYSIC CLUB 39 Cousance**

Comme dans tout club, nous avons un règlement intérieur. Celui-ci porte sur les modalités d'inscription, la sécurité, l'hygiène, la tenue vestimentaire et sur le respect de chacun.

Règlement intérieur BODY PHYSIC CLUB 39

- **Inscription ABONNEMENT : FOURNIR :**

- 1-Certificat médical précisant : apte à la pratique de la musculation et du cardio training.
- 2-Remplir obligatoirement la fiche d'inscription.
- 3-Une photo d'identité récente. (Obligatoire) ou photocopie carte d'identité ou permis de conduire.)
- 4-La cotisation est payable d'avance par chèque à l'ordre du BODY PHYSIC CLUB.
- 5-Possibilité de paiement en trois fois. (faire obligatoirement trois chèques différés)
- 6-En cas d'absence prolongée ou d'une activité réduite d'entraînement au cours de l'année en cours, aucun remboursement ou ajustement ne sera effectué, aucun tarif de groupe pour une période donnée (aucune dérogation délibérée par le comité en date du 8 avril 2010) (Sauf cas exceptionnel Maladie-Accident-Décès)
- 7-Pour les tarifs d'inscription, venez nous rencontrer.

- **SECURITE :**

- 10-Il est interdit de fumer dans la salle.
- 11-Les adhérents sont priés de ranger le matériel après chaque entraînement. (Ainsi que déchargement des poids sur barres et goupilles sur appareils.)
- 12-Par mesure de sécurité, les enfants ne sont pas admis dans la salle.
- 13-Il est interdit de faire venir, pour s'entraîner, des personnes non inscrites, sauf avec l'autorisation du responsable et ce pour un essai d'une séance (uniquement.)

- **HYGIENE :**

- 15-Il est interdit de circuler pieds nus ou en chaussettes.
- 16-Il est obligatoire de faire suivre une serviette de toilette sur chaque appareil.
- 17-Laisser les sanitaires (douches, WC) propres après usage.
- 18-Il est interdit de laisser dans la salle des bouteilles, papiers, vêtements ou autre.
- 19-Utiliser la poubelle mise à votre disposition.

- **TENUE VESTIMENTAIRE :**

- 21-Une tenue sportive propre et correcte est exigée ainsi qu'une paire de chaussures de sport exclusivement réservée pour la salle.

- **PAR RESPECT POUR CHAQUE ADHERENT, VOUS ETES PRIES DE :**

- 23-Ne pas stationner sur les appareils. (Pas plus de ¼ d'heure)
- 24-Ne pas brutaliser le matériel.
- 25-Ne pas gêner les autres en poussant des cris ou en chahutant.
- 26-Le club a ses heures d'ouverture et de fermeture (voir le tableau des horaires)
- 27-Le bureau dégage toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
- 28-En cas de non-respect du règlement par un adhérent, le bureau se verra dans l'obligation de suspendre son abonnement sans remboursement de celui-ci.
- 29-Le bureau se réserve le droit de modifier le règlement intérieur et les horaires d'ouverture, ainsi que -la révision des tarifs annuels. Toute modification sera affichée à l'intérieur du club.

Le bureau.